

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 084-258402528-20211018-182021-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 18/2021**  
**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 6 Nombre de votants : 6 Date de convocation : convocation par mail le 5 octobre 2021	Le lundi dix-huit octobre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune de Le Thor, - Florence ANDRZEJEWSKI, Commune de Le Thor, - Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune de Robion, - Marc VALERO, membre Commune de Robion - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds, - Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds
Etaient absents excusés :	- Elisabeth Amoros, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire - Marielle FABRE, Conseillère Départementale
Invités à titre consultatif :	- Jean-François CASOURANG, Directeur Pédagogique - Orlane MAUCOLOTT, Directrice Administrative - Nicolas CHATENOU, Conseil Départemental
Invités à titre consultatif excusés :	- Hugues DECARNIN, , Chargé de mission des Enseignements Artistiques Conseil Départemental - Gilles REDOR, Association Pro Arte - Joselyn LAUTIER CABARCOS, représentante des enseignants - Allison NOSAL, représentante des enseignants

Considérant qu'il y a lieu d'acter les tarifs pour les conventions de partenariat suivantes, à compter de la rentrée scolaire 2021, à savoir :

**-Association APEI d'Avignon, Centre Alain Pujol du Thor : 124 € par enfant/an (pour les groupes SESSAD, La Ruche et Soleil)**

**-Résidence La Jouvène – Service d'Accueil de jour – de Chateauneuf de Gadagne : 206 € par enfant/an**

**-Résidence La Jouvène – Foyer d'Hébergement – de Chateauneuf de Gadagne : 247 € par enfant/an (sauf exceptionnellement pour l'année scolaire 2021-2022 195,31 € par enfant/an)**

**LE COMITE SYNDICAL**

OUI, l'exposé de son rapporteur,  
APRES, en avoir délibéré,  
APPROUVE à l'unanimité d'appliquer les tarifs sus-mentionnés pour les années scolaires à venir

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le [REDACTED]

Et publication ou notification  
du [REDACTED]

Pour extrait conforme  
Le Président, Yves BAYON DE NOYER.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84  
Siège social : Mairie du Thor

Siège social du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse à :

Mairie du Thor - 84250 LE THOR

N° Siret : N° SIRET 258 402 528 00016 – Code Naf : 8552Z